

# PAYS DU NEUBOURG COMMUNAUTE DE COMMUNES

## BUREAU du 25 mars 2024 Extrait des délibérations n°2

Date de convocation : 19 mars 2024.

Les membres du Bureau dûment convoqués, ayant délégation du conseil communautaire, se sont réunis le 25 mars 2024 à 20 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE, salle polyvalente de CRESTOT.

Secrétaire de séance : Alain DEBUS

Membres en exercice : 21

Présents : 16

Pouvoir(s) : 0

Présent(e)s :

Mesdames Claire CARRERE-GODEBOUT – Marie-Noëlle CHEVALIER – Christiane DEPARIS – Laurence DUVAL - Hélène LEROY – Françoise MAILLARD – Martine SAINT LAURENT - Isabelle VAUQUELIN.

Messieurs Hugues BOURGAULT – Bertrand CARPENTIER – Arnaud CHEUX – Alain DEBUS – Benoît HENNART – Jean-Paul LEGENDRE – Joël LELARGE – Laurent VALLEE.

Excusé(e)s :

Messieurs Gérard PLESSIS – Jean-Charles PARIS – Roger WALLART.

Madame Laurance BUSSIERE.

Absent(e)s :

Monsieur Marc ROMET.

**Objet : Partenariat Initiative Eure**

L'Association Initiative Eure est membre du réseau Initiative France. Elle a pour objet, dans le respect des dispositions légales, de déceler et de favoriser l'initiative créatrice d'emplois, d'activités, de biens ou services nouveaux par l'appui à la création, à la reprise ou au développement des PME ou TPE.

Ses missions sont l'accompagnement et le financement des porteurs d'un projet de création, reprise ou développement d'entreprise. Ce financement peut se faire par la mobilisation d'un prêt sans intérêt ni garantie sur les fonds propres de l'association ou par la mobilisation de solutions de financement par d'autres partenaires comme le dispositif coup de pouce de la région Normandie. Initiative Eure fait partie des structures labellisées dans le nouveau dispositif régional « Ici Je Monte Ma Boite ».

Initiative Eure réalise une action d'accompagnement et de financement des créateurs et repreneurs d'entreprise du Pays du Neubourg, à travers notamment des permanences organisées 1 jour par mois à la Communauté de Communes. En 2023, 23 porteurs de projet ont été reçus, 8 entreprises ont été financées et 121 000 € ont été accordés sous forme de prêts d'honneur.

Afin de poursuivre les relations entre Initiative Eure et la Communauté de Communes en vue de favoriser le développement économique du Pays du Neubourg, il est donc proposé de verser une participation financière annuelle à Initiative Eure selon les modalités décrites dans la convention ici annexée, soit 450 € + 0.21 € par habitant (5 186,55 € pour une population totale de 22 555 habitants selon les dernières données de l'INSEE).

La commission Développement Economique a rendu un avis positif quant à la poursuite du partenariat, au financement de l'association et à la signature de la convention dédiée.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur une nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5214-16,

Vu la délibération n° 17, en date du 08 juin 2020, portant délégation de pouvoir du conseil communautaire au profit du bureau, notamment en matière d'attribution de subventions jusqu'à 6 000 € par demandeur, par an et de prendre toute décision nécessaire à leur règlement, et ceci dans la limite des crédits inscrits,

Vu l'avis favorable de la commission Développement Economique en date du 6 février 2024,

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation ci-dessus,
- décide de poursuivre le partenariat avec Initiative Eure,
- décide de signer la convention dédiée ci-annexée et de verser une subvention sous forme d'une participation annuelle de 450 € et 0.21 € par habitant du territoire communautaire, soit une participation d'un montant total de 5 186,55 € pour l'année 2024,
- autorise le Président à signer tout acte nécessaire à l'application de cette délibération,
- dit que les dépenses sont inscrites au budget général 2024– articles 6281.

**Adopté à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance,  
Alain DEBUS

Le Président,  
Jean-Paul LEGENDRE

DATE de PUBLICATION = 28 MARS 2024

